

(N° 144.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 AOUT 1865.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1865, un crédit supplémentaire de 500,000 francs.

(Voir les Nos 214 et 246 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. GHELDOLF; le Baron DELLAFAILLE; le Baron DE RASSE;
le Vicomte DUBUS, et DE COCK, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis et qui a été adopté par la Chambre des Représentants, le 2 de ce mois, a pour but de permettre de poursuivre dans les prisons le travail pour l'exportation. — Votre Commission a été unanime pour en reconnaître l'utilité et la nécessité, et, en conséquence, elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Président,
A.-E. GHELDOLF.

Le Rapporteur,
Aug. DE COCK.